

Département : Haute-Loire.

**EXTRAIT DU REGITRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA CHAPELLE D'AUREC
n°2024.03.02
Séance du 04 Juillet 2024**

Nombre de membres	- afférents au Conseil Municipal	: 15	Date de la convocation :
	- en exercice	: 15	01 juillet 2024
	- présents	: 11	
	- excusées	4	

L'an deux mil vingt quatre le quatre juillet à 20 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de LA CHAPELLE D'AUREC, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Caroline DI VINCENZO, Maire.

Présents : Caroline DI VINCENZO, Maire, Éric PETIT, Véronique JANUEL, Yves DARLES, Adjoint. Jocelyne MONTET, Didier LHOSTE, Christian FAUVET, Éric GROS, David RODRIGUES, Stéphanie BLANCHARD, Boris RIGAUDON, Conseillers.

Excusées : Yvette CHOL, Françoise GUERRIERI, Coralie RAVEL, Marie-Laure FAYARD,
David RODRIGUES a été nommé secrétaire de séance.

Objet de la délibération :

**Versement d'une subvention exceptionnelle à
l'Association des Anciens Combattants de
Monistrol sur Loire**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que les représentants de l'Association des Anciens Combattants de Monistrol sur Loire ont sollicité une hausse de leur subvention pour pouvoir pallier notamment l'augmentation du montant de leur cotisation d'assurance.

Madame le Maire rappelle que l'association perçoit une subvention annuelle de la Commune de 60 euros.

Les membres de la FNACA sont présents lors des trois cérémonies commémoratives annuelles (19 mars, 8 mai et 11 novembre).

A compter de cette année, Mme le Maire propose de verser une subvention de 20 euros pour la participation des membres de la FNACA de Monistrol sur Loire aux cérémonies en complément de la subvention de 60 euros.

Le versement de cette subvention interviendra chaque année au mois de décembre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- approuve le versement d'une subvention de 20 euros pour chacune des cérémonies (19 mars, 8 mai et 11 novembre). en complément de la subvention de 60 euros.

Ont signé au registre les membres présents.
Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture
Pour extrait conforme au registre
Le 05 juillet 2024 et publication le 05 juillet 2024

AR Prefecture

043-214300584-20240704-DEL_2024_03_02-DE
Reçu le 05/07/2024

Le Maire



Caroline DI VINCENZO